

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOIVRE A LA COOLE  
19 FEVRIER 2015 A NUISEMENT-SUR-COOLE

Titulaires présents : Mmes, MM. Jean-Marie ROSSIGNON, William MATHIEU, Martine MENISSIER, Jérôme ROUSSINET, Yvéric BRODIER, Marie ANCELLIN, Hubert FAUCONNIER, Catherine DETHUNE, Murielle STEPHAN, Jean-Christophe MANGEART, Joël PERARDEL, Jean-Claude ARNOULD, Bernard FURNE, André KUHN, Catherine PUJOL, Danièle MICHEL, Noël VOISIN DIT LA CROIX, Bernard COUSIN, Luc MILLON, Pascal VANSANTBERGHE, Jean-Paul BRIGNOLI, Gilles ADNET, Maurice HUET, Christophe PATINET, Marcelle SCIEUR, Françoise DROUIN, Etienne HERISSANT, René SCHULLER, Raymond LAPIE, Roger BERTON, Sylvain ROGER, Jean-Jacques PILLET, Michel JACQUET, Alexandre BODIN, André MELLIER.

Titulaires absents non remplacés par un suppléant : M. Pierre MAURICE, absent excusé, a donné pouvoir à M. Sylvain ROGER ; M. Fabrice REVELLI, absent excusé, M. Philippe HINCELIN, absent excusé.

Soit 36 votants

Suppléants présents : Mmes, MM. Muriel RENAULT, Claudy MATHIEU, Audrey SCHULLER, Philippe BIAL, Sabine STIEVENART, Damien GALLOIS, Jean-Claude FARON, Odile CAQUE, Evelyne VALENTIN, Eric MERCIER, Daniel HERBILLON, Marie-Ange GRUÉ, Andrée VIART.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude FARON

Le compte-rendu de la réunion du 22 Janvier 2015 et les délibérations votées sont approuvés à l'unanimité.

**AFFAIRES GENERALES**

❖ Bibliothèque de Mairy-sur-Marne : autorisation donnée au Président de signer une convention de mise à disposition des locaux.  
Voté à l'**UNANIMITE**.

❖ Mise à disposition de la CCMC locaux pour les NAP à Mairy-sur-Marne : autorisation donnée au Président de signer une convention de mise à disposition. Il est précisé qu'en dehors des temps de NAP, la commune de Mairy-sur-Marne en conserve la disposition.  
Voté à l'**UNANIMITE**.

❖ Recensement des marchés conclus : obligation en application de l'article 133 CMP.  
3 marchés ont été conclus en 2014.

**Fournitures courantes et services**

	Intitulé du marché	Attributaire	Montant du marché
20 000 € HT -	Equipement de 11 TBI	QUADRIA	32 232,15 € HT
90 000 € HT	Equipement de 3 classes mobiles avec 15 tablettes Ipad	AROBACE	27 801 € HT
90 000 € HT – 207 000 € HT	Fourniture de repas en liaison froide	ELIOR	58 840 repas estimés 2,41 € HT par repas primaire 2,61 € HT par repas adulte

Voté à l'UNANIMITE.

## **INVESTISSEMENTS**

- ❖ Achat de mobilier de bureau :
    - 6 micros, 2 pour Vésigneul, 2 pour Marson, 2 pour Mairy-sur-Marne
    - Une imprimante
- Pour un total de 3 500 € HT
- Une tondeuse à Marson  
Une table pour CCMC

Soit environ 5920 € l'ensemble des investissements mentionnés ci-dessus.

Voté à l'UNANIMITE.

## **AIDE SOCIALE**

- ❖ Dossier de demande d'aide sociale : couple installé récemment, demande d'aide pour 3 mois d'impayés de loyers (350€x3). Le couple dispose d'une caution solidaire, a des ressources faibles, a du faire des travaux sur son véhicule, paye plusieurs crédits à la consommation et ne souhaite pas avoir recours à la caution.

Après analyse de la commission sociale, il est proposé la prise en charge d'un mois de loyer (350€).

Mme Scieur demande s'il n'est pas plutôt possible de voter une somme globale en début d'année et laisser la commission sociale statuer afin d'éviter d'exposer la situation des personnes devant le Conseil.

Il est répondu que cela ne pourrait être possible qu'à la création d'un CCAS.

Il est demandé alors de ne pas situer le village.

Adopté à la majorité – **1 abstention**.

- ❖ Convention d'occupation précaire du domaine public – micro crèche.

Mme Drouin expose qu'après renseignement, une procédure envers la société occupant la micro-crèche serait coûteuse et aurait peu de chance d'aboutir à une issue favorable pour la collectivité. Aussi, il est proposé de conclure une convention d'occupation précaire du domaine public avec la société et de fixer le loyer à un montant de 600 € à compter de Janvier 2015.

Voté à l'UNANIMITE

## **ENVIRONNEMENT**

- ❖ Règlement REOM

Il est exposé qu'après consultation, il est confirmé que la proratisation est une obligation dans le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial.

Après étude du règlement envoyé, les remarques suivantes sont émises :

Mme Dethune demande si les SCI recevront également une facture pour la REOM ?

M. Mellier répond que non, les SCI ne sont normalement pas facturées.

M. Schuller propose de modifier l'article 4 en supprimant de la mention relative au cas de départ d'un membre du foyer et de n'appliquer une modification du montant de la REOM qu'en cas de départ du foyer entier dans l'année. Proposition acceptée.

Observation : il faudrait procéder à une diffusion de l'information dans les communes.

M. Voisin demande à qui les usagers devront adresser leurs réclamations, la Mairie ou la Communauté de Communes ?

Il est répondu que les réclamations doivent normalement être réalisées auprès de la Communauté de Communes, dans le cas où l'utilisateur s'adresserait à la Mairie, il s'agira de transmettre l'information à la CCMC.

M. Mellier demande quel devrait être le montant de l'appel à cotisation du SYMSEM auprès de la CCMC l'année prochaine.

M. Schuller répond qu'a priori celui-ci ne devrait pas augmenter.

Règlement adopté à l'UNANIMITE

❖ Réduction de titre sur exercice antérieur REOM

M. Mellier expose les différentes demandes parvenues à la CCMC.

M. Schuller demande à ce que ces demandes soient répercutées aux communes afin d'avoir une analyse certaine de la situation des foyers.

Ce point sera représenté

Sur proposition, les cas seront soumis aux communes.

**Sera représenté au prochain conseil après avis des communes.**

❖ Réhabilitation SPANC

Certaines prestations réalisées ont fait l'objet d'une facturation erronée par le bureau d'études (tests de percolation non réalisés et facturés, double facturation...). Il est proposé de rectifier ces éléments pour rétablir la facturation.

Voté à l'**UNANIMITE**.

❖ Extension du réseau d'eau potable à Mairy-sur-Marne

Proposition d'extension du réseau pour deux terrains jusqu'en limite de propriété. Devis Véolia pour 6 495.51 € HT (soit 7 794.61 € TTC), ces crédits seront pris sur le budget eau en affermage.

Voté à l'**UNANIMITE**.

### **SCOLAIRE**

❖ Modalités de paiement de la subvention classe nature Ecole Arc En Ciel.

En raison d'une erreur de transcription, il est nécessaire de reprendre une délibération actant l'octroi de la subvention à l'école Arc-en-Ciel pour la classe nature, pour un montant à hauteur de 230 € par élève.

Voté à l'**UNANIMITE**.

### **QUESTIONS DIVERSES**

❖ Point sur la Réunion de la Commission Eau Lundi 16 Février

Monsieur Laurent Bernard, titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, est venu présenter la Délégation de Service Public lors de la dernière commission Eau. Il faudra créer une Commission Sapin qui comprendra, outre le Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Il a été évoqué la question de savoir si l'on s'oriente vers une DSP « en tiroirs » au sein de laquelle les différents secteurs viendront s'agréger au terme de leur contrat actuel.

❖ Mise en place Vigilance Citoyenne

Organisation d'une réunion début avril pour les communes intéressées, prévoir réunion avec la brigade de gendarmerie. 2<sup>ème</sup> semaine d'Avril.

Réunion Info Senior proposée par la Gendarmerie. Proposition : 1 information par secteur. Ces réunions pourraient être organisées à Chepy, Mairy et Marson.

❖ Péri-scolaire : soucis de discipline. M. Vansantberghe évoque le fait que de nombreux problèmes de disciplines sont rencontrés dans le cadre du temps péri-scolaire. Les parents des élèves en question ont été convoqués, des avertissements ont été envoyés et certains enfants ont été exclus.

M. Rossignon demande s'il est possible dans ce cas que les Maires des Communes soient informés lorsque l'enfant concerné habite la commune.

La CCMC répond que le nécessaire sera fait et les courriers seront envoyés aux Maires des communes en copie.

❖ Animation. M. Vansantberghe informe les membres du Conseil qu'une réunion a été organisée avec les responsables des associations du secteur le 11 Février. Celle-ci fut très instructive et la CCMC travaillera à un livret répertoriant les associations du territoire et les animations proposées. Le Président ajoute que l'animation à destination des jeunes est un domaine qui demandera beaucoup d'attention.

❖ M. le Président expose que la Société MIRANDEL, titulaire du Lot n°3 « Chauffage-Ventilation » dans le cadre de l'opération du Gymnase de la Coole a fait l'objet d'une cessation d'activité et a été reprise par la Société Nouvelle MIRANDEL. Il est proposé de conclure un avenant de transfert du marché au profit de la Société Nouvelle MIRANDEL. Voté à l'**UNANIMITE**.

Liste des délibérations :

196	Mise à disposition de la CCMC locaux bibliothèque de Mairy-sur-Marne
197	Mise à disposition de la CCMC locaux pour les NAP à Mairy-sur-Marne
198	Recensement des marchés conclus – Art 133 CMP
199	Investissement mobilier
200	Aide sociale Couple impayés loyers
201	Convention d'occupation précaire du domaine public – Micro-crèche
202	Règlement REOM
203	Extension du réseau d'eau potable Mairy-sur-Marne
204	Subvention classe de neige école de Marson
205	Autorisation donnée au Président de signer un avenant de transfert – Lot 3 Gymnase de la Coole
206	Réductions de titres sur exercice antérieur SPANC

Prochaines réunions :

Bureau de Communauté le Jeudi 12 Mars 2015 à Francheville

Conseil de Communauté le Jeudi 19 Mars 2015 à Dampierre-sur-Moivre